



Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0). La citation comme l'utilisation de tout ou partie du contenu de cet article doit obligatoirement mentionner les auteurs, l'année de publication, le titre, le nom de la revue, le volume, le numéro de l'article et le DOI..

## La métropole Montpellier Méditerranée et son territoire hydrosocial

Mathias HERVET<sup>1</sup>

<sup>1</sup> UMR Acteurs, ressources et territoires dans le développement, Université Paul Valéry Montpellier 3, France.

Correspondance : Mathias HERVET, [mathias.hervet@univ-montp3.fr](mailto:mathias.hervet@univ-montp3.fr)

*La métropole Montpellier Méditerranée a récemment diversifié son approvisionnement en eau par une connexion au Rhône, tout en renforçant l'exploitation des ressources locales, notamment le Lez. À partir d'une approche en political ecology, cet article étudie les mécanismes politiques, institutionnels et techniques de cette transformation. Fondée sur une analyse documentaire et des entretiens, l'étude met en lumière trois dynamiques principales : la persistance d'un verrouillage sociotechnique initié dans les années 1960, l'utilisation de l'argument climatique pour justifier une exploitation accrue des ressources, et la consolidation du pouvoir territorial de la métropole. Ces résultats invitent à questionner les modalités de gestion durable de l'eau en contexte méditerranéen.*

### Introduction

Depuis plusieurs siècles, Montpellier s'approvisionne en eau potable à la source du Lez, fleuve côtier dont le karst alimente la ville. En 1960, la mise en eau du canal Philippe Lamour par la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc (CNA BRL puis BRL) permet d'acheminer l'eau du Rhône vers le littoral méditerranéen. Cela ouvre alors la réflexion sur l'opportunité de raccorder massivement la ville à cette nouvelle ressource. Malgré de vifs débats, le Lez reste priorisé, pour des raisons liées à sa qualité physico-chimique, sa proximité immédiate et sa relative abondance. Le développement de l'usage de cette ressource se poursuit durant les cinquante années suivantes, construisant ainsi un territoire métropolitain de l'eau valorisant une ressource karstique locale à l'aide de quatre pompes souterraines<sup>1</sup> autorisant le prélèvement de 1 700 litres par secondes. Cependant, le 21 janvier 2022, la métropole de Montpellier signe un contrat de livraison d'eau brute issue du Rhône avec le groupe BRL Exploitation (BRLE)<sup>2</sup>, pour

alimenter sa nouvelle usine de potabilisation<sup>3</sup> construite en proche périphérie<sup>4</sup> : Valédeau. Cette nouvelle connexion constitue ainsi une évolution dans l'organisation de la distribution d'eau à l'échelle du territoire (figure ① et figure ②). L'eau puisée dans le karst du Lez n'est plus la seule ressource disponible, l'eau issue du transfert du Rhône via le canal Philippe Lamour exploité par le concessionnaire régional « Bas Rhône Languedoc » (BRL), devient une seconde ressource disponible (figure ①). Le discours mobilisé pour appuyer cette adduction au Rhône repose sur trois narratifs principaux. Le premier présente la connexion au Rhône comme une diversification de la production d'eau potable, en complément des ressources du Lez. Le deuxième inscrit cette adduction dans une réponse aux effets du changement climatique, notamment face à l'intensification des sécheresses et à la pression estivale sur la ressource. Le troisième, plus technique, articule cette nouvelle infrastructure à une stratégie de long terme visant à accompagner la croissance démographique métropolitaine.

1. Dont l'une est réservée à la restitution d'eau au fleuve.

2. Le groupe Bas Rhône Languedoc (BRL) est concessionnaire du réseau hydraulique propriété de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

3. À hauteur maximum de 750 litres par secondes soit 23,65 Mm<sup>3</sup>/an.

4. Marché de livraison d'eau brute en gros pour l'alimentation des usines de potabilisation François Arago et Valedieu signé le 21/01/2022 entre la régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole et BRL Exploitation.

### Encadré 1 – Une lecture en *political ecology* de la reconfiguration hydrosociale montpelliéraise

Cet article mobilise une approche issue de la *political ecology* pour analyser comment l'institution métropolitaine s'approprie le concept de transition — entendu comme « le passage d'un régime sociotechnique à un autre » (Bastin, 2019) — face aux effets du réchauffement climatique sur la gestion de l'eau potable. L'eau y est appréhendée à travers ses configurations territoriales, techniques et les relations de pouvoir qu'elle induit (Boelens *et al.*, 2016 ; Linton et Budds, 2014 ; Robbins, 2012). La *political ecology* postule que la gestion des ressources naturelles est éminemment politique, interrogeant qui prend les décisions, selon quels projets intellectuels, et qui en bénéficie ou en subit les conséquences (Furlong et Verdy, 2022).

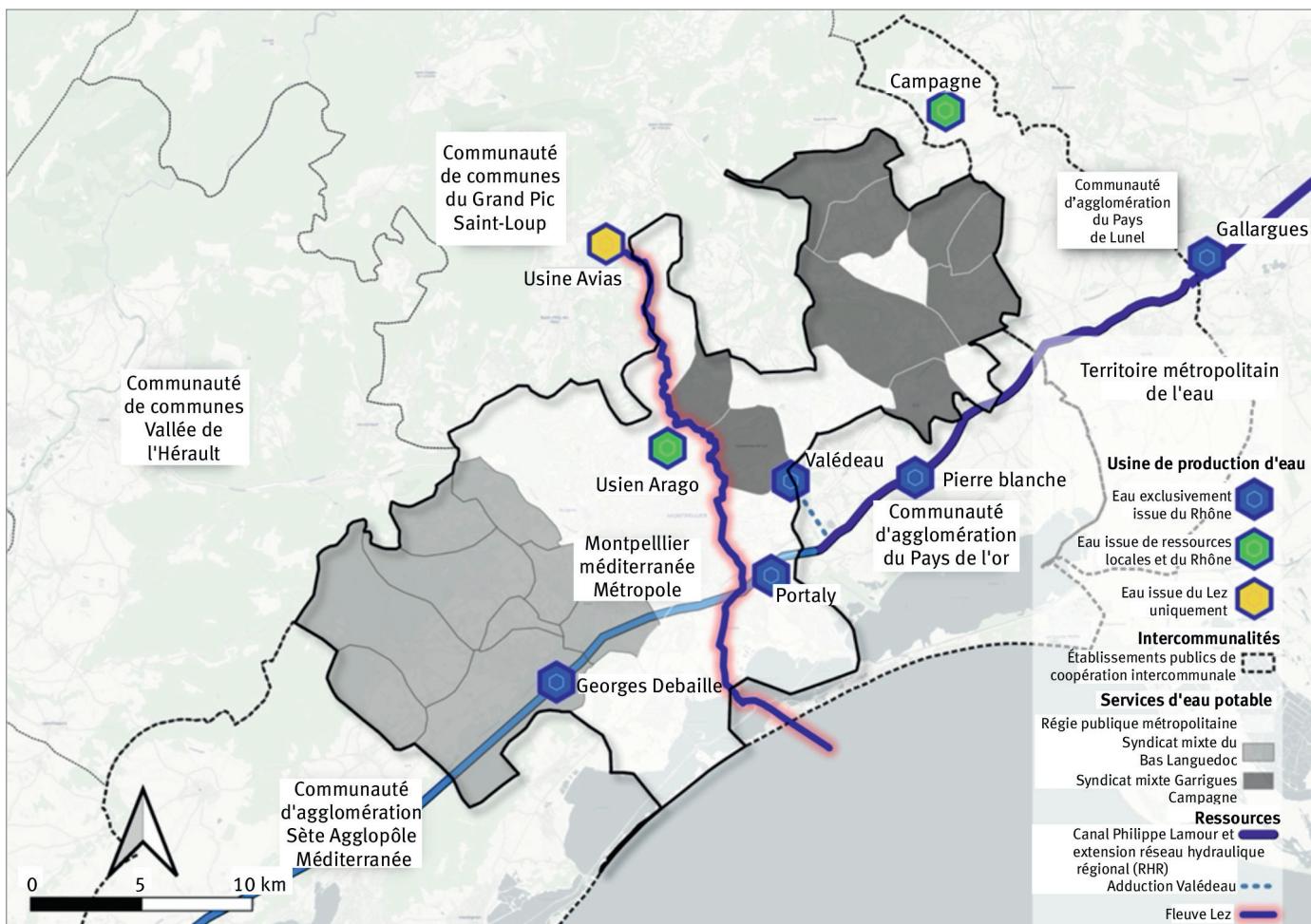
Nous utilisons le concept de territoire hydrosocial, défini comme « un espace constitué socialement, naturellement et politiquement [...] (re)créé à travers les interactions entre pratiques humaines, flux d'eau, technologies hydrauliques, éléments biophysiques, structures socio-économiques et institutions culturelles et politiques » (Boelens *et al.*, 2016). Notre recherche montre que le territoire hydrosocial montpelliéraise a connu une reconfiguration majeure — création de la régie des eaux (2015), restructuration de l'approvisionnement autour du Rhône (2024) — poursuivant trois objectifs : structurer un territoire fragmenté, affirmer la puissance métropolitaine, et répondre à la double injonction de croissance démographique et d'adaptation climatique.

Cette analyse repose sur une méthodologie combinant étude documentaire (actes administratifs, rapports sur le prix et la qualité du service, contrats d'achat d'eau, chronologie intercommunale) et entretiens semi-directifs auprès des acteurs de la gouvernance locale de l'eau.

Ce renouvellement du contexte hydrosocial métropolitain, c'est-à-dire l'articulation entre les ressources mobilisées, les stratégies envisagées et les rapports sociaux qui les sous-tendent, soulève plusieurs questions centrales. Quels processus politiques, techniques et territoriaux ont conduit à cette transformation du rapport de la métropole à l'eau, et en quoi celle-ci marque-t-elle un tournant dans le développement métropolitain ? Cette analyse permet d'interroger la manière dont la métropole s'approprie la notion de transition socio-écologique — c'est-à-dire ces « processus visant une transformation des modes de production et de consommation pour une gestion plus durable » (Robert, 2019). L'hypothèse principale considère que l'apport d'une ressource en eau extérieure au territoire (le Rhône) ne constitue pas une simple adjonction technique mais induit une modification structurelle du cycle hydrosocial métropolitain, avec des effets sur les configurations territoriales, les rapports de coopération et de pouvoir. Nous proposons, dans cet article, de vérifier cette hypothèse, en analysant les ressorts politiques et techniques de cette décision ainsi que ses effets en matière d'adaptation.

Dans une première partie nous nous attacherons à décrire le contexte initial dans une perspective historique afin de dessiner une première cartographie du

**Figure 1 – Cartographie du territoire hydrosocial de la métropole de Montpellier – Mathias Hervet, 2025.**



fonctionnement du territoire de l'eau. La seconde partie permettra de comprendre les mécanismes politiques, institutionnels et techniques qui ont encouragé la sécurisation en eau par le biais de la ressource Rhône. Enfin, la troisième partie questionnera la nature de cette reconfiguration, en examinant si elle relève d'une véritable transition ou de l'extension d'une logique de dépendance à une nouvelle ressource.

## Histoire du fonctionnement hydrosocial montpelliérain

Du point de vue historique, le territoire métropolitain de l'eau de Montpellier (figure ②) résulte d'une co-construction politique, technique et institutionnelle, héritée d'une fragmentation politique et territoriale persistante sur plus de cinquante ans.

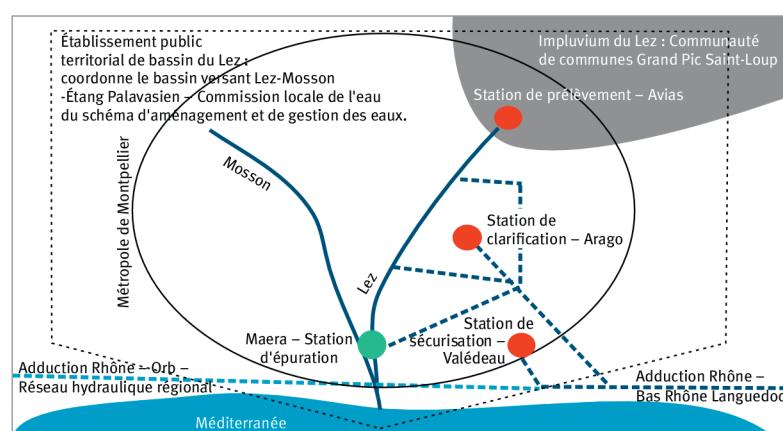
La structuration de la gestion de l'eau remonte à plusieurs siècles. Cependant, la période fondatrice de ce que nous nommerons « l'usage contemporain de l'eau » (eau domestique disponible dans la quasi-totalité des habitations) prend corps avec l'émergence de l'intercommunalité montpelliéraine qui voit une accélération démographique majeure (avec une croissance de 4,1% par an entre 1962 et 1975<sup>6</sup>). L'année 1965 voit alors émerger la création du district de Montpellier, première structure intercommunale regroupant douze communes, dans un contexte de modernisation et de croissance démographique de l'après-guerre. Cette première forme d'intercommunalité se fixe alors pour objectif de résoudre les problématiques soulevées par le fort développement de l'agglomération montpelliéraine depuis les années 1960. Dans sa volonté de gouverner l'espace et ses ressources (Carrausse, 2020), le district s'articule autour de la priorisation de la source du Lez sur les eaux (issues du Rhône) du canal Bas Rhône Languedoc (BRL) construit dans la même période. Deux positions antagonistes structurent alors le débat sur la ressource. La première, portée par le professeur Avias<sup>7</sup> et les élus du district montpelliérain, considère l'eau du Rhône comme une ressource exogène et de mauvaise qualité. Ils préfèrent privilégier le développement du système Lez, réputé pour son abundance. La seconde vision, portée davantage par le conseil général de l'époque, est celle d'une connexion plus assumée au canal Philippe Lamour exploité par BRL. Celle-ci permettant, à l'instar des stations balnéaires de la mission Racine, d'alimenter en eau la commune centre de Montpellier et ses communes connexes, laissant alors le Lez pour les communes plus rurales de l'est de l'Hérault<sup>8</sup>.

La sécheresse de 1968 constitue un moment décisif, accélérant l'exploitation de la source du Lez avec l'installation des premières pompes immergées dans sa vasque. Les explorations sous-marines révèlent alors la possibilité d'exploiter une chambre verticale de 30 mètres de hauteur, permettant d'optimiser les prélevements.

Les années 1980 voient la réalisation d'aménagements majeurs : l'usine de captage souterraine en 1982 (équipée de trois pompes d'une capacité totale de 1 700 litres par seconde), suivie de l'usine Arago en 1984, spécialisée dans la clarification des eaux. Cette montée en puissance technique s'accompagne d'une expansion institutionnelle parallèle : le district étend progressivement son périmètre de douze communes en 1965 à quinze communes en 1999, rassemblant alors 320 523 habitants dont 70,32 % rattachés à la ville-centre. Capacité de production d'eau et extension territoriale se renforcent ainsi mutuellement – la maîtrise de la ressource du Lez offrant à l'intercommunalité les moyens d'intégrer de nouvelles communes, tandis que l'élargissement du périmètre justifie en retour l'intensification des prélèvements. Cette seconde phase se caractérise donc par une triple dynamique : affirmer le pouvoir territorial de l'institution intercommunale, soutenir la forte croissance démographique, et développer une vision utilitaire du territoire – conçu comme une ressource à exploiter et optimiser au service des objectifs de croissance. La source du Lez devient ainsi l'un des piliers du modèle de développement porté par l'intercommunalité montpelliéraine.

Le début de la décennie des années 2000 est marqué par des recompositions territoriales d'envergure et de nombreuses luttes politiques. Cette décennie voit s'affronter plusieurs personnalités politiques défendant des visions radicalement différentes. Georges Frêche, maire de Montpellier et président du district, poursuit une logique visant à faire de Montpellier une « métropole d'équilibre » européenne, dotée de toutes les infrastructures nécessaires. L'année 2001<sup>9</sup> marque la création, dans un contexte conflictuel, de la communauté d'agglomération regroupant trente-huit communes, permettant à Montpellier de disposer de l'aéroport, d'un accès direct à la mer, et du contrôle de l'ensemble des ressources en eau

**Figure ② –Représentation chorématique<sup>5</sup> du territoire hydrosocial de la métropole de Montpellier – Mathias Hervet, 2025.**



5. Structure élémentaire de l'espace géographique (Brunet, 1980).

6. Insee, Repères Synthèse Pour l'économie du Languedoc-Roussillon – N°2, mars 2010.

7. Professeur de géologie à l'Université des Sciences de Montpellier de 1959 à 1985.

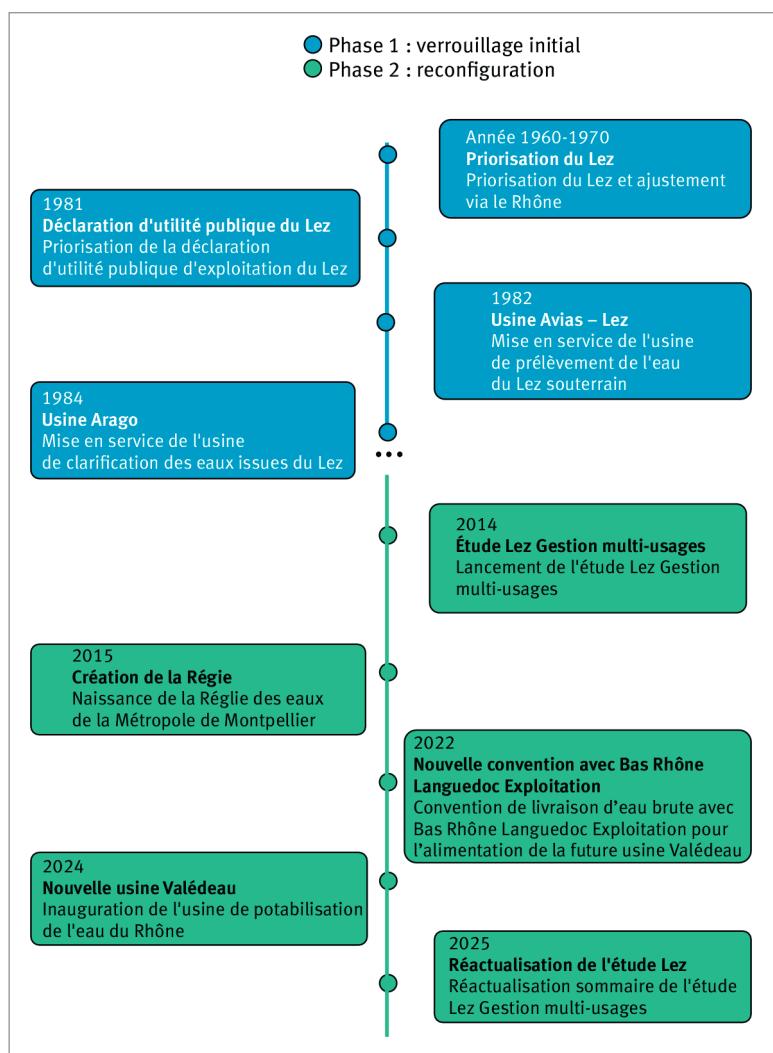
8. Par interprétation du « contrat » passé entre Montpellier et le conseil général d'interconnecter « (...) les réseaux des villages sur celui de notre ville. Il est indispensable dit-il (NDLR : le maire de Montpellier), que cette opération avec les syndicats de Mauguio, Pérols, Garrigues-Campagne et bas Languedoc soit réalisée avant qu'on entreprenne le pompage (NDLR : du Lez). Les villages auront ainsi toute garantie sur leur alimentation. » Article du journal d'information Montpellier Votre Ville – Décembre 1979.

9. Qui fait suite à une tentative de structuration manquée d'une agglomération à quarante et une communes en 2000.

du territoire<sup>10</sup>. Face à cette logique d'annexion, Gérard Saumade, maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers et président du conseil général, oppose une vision d'équilibre territorial à l'échelle départementale. Il se positionne en défense des communes rurales face à l'hégémonie montpelliéenne (Crespy, 2018). Cette opposition politique structure durablement le territoire héraultais : une métropole puissante enserrée par une diversité de territoires représentés et soutenus à l'échelle départementale. En 2004, sur l'impulsion de Jacques Blanc, président de la région Languedoc-Roussillon, un amendement à la loi « Habitat et urbanisme » permet à sept communes de quitter l'agglomération. Le périmètre se réduit alors à trente et une communes, et Montpellier perd ses atouts stratégiques majeurs : aéroport et accès à la mer. Cette réduction du périmètre intercommunal marque un tournant dans la trajectoire institutionnelle et territoriale de l'agglomération montpelliéenne.

Une nouvelle séquence de reconfiguration contemporaine repose sur cinq dates clés (figure 3) : la transformation en Métropole (2015), la création de la régie publique de l'eau (2016), la signature du contrat de fourniture d'eau brute avec BRL Exploitation (janvier 2022), la sécheresse de l'été 2023 qui a transformé l'eau en « vrai sujet médiatique et politique<sup>11</sup> », et l'inauguration de l'usine Valédeau (2024). Cette séquence de dix ans, motivée par des objectifs de transparence, de gouvernance et d'économies, marque une reconfiguration profonde tant de la gouvernance de l'eau que de son organisation spatiale. La création de la régie publique devient alors un dispositif qui dépasse le simple choix technico-économique pour devenir une affirmation politique de la nécessité de se prémunir contre les effets du changement climatique tout en affirmant la pérennité du territoire métropolitain à travers le contrôle du service de l'eau.

**Figure 3 – Chronologie de la constitution du territoire hydrosocial de l'actuelle métropole de Montpellier – Mathias Hervet, 2025.**



10. Source du Lez et canal Philippe Lamour exploité par BRL.

11. Verbatim issu des entretiens réalisés avec les acteurs de la gouvernance de l'eau de la métropole montpelliéenne.

### Les déterminants de l'action publique : discours politiques et mécanismes techniques qui ont induit un nouveau territoire hydrosocial

La connexion massive de la métropole de Montpellier à l'eau brute issue du Rhône, matérialisée sur le territoire par l'inauguration en 2024 de l'usine de potabilisation Valédeau alimentée par le canal Philippe Lamour, constitue une inflexion majeure dans la gouvernance de l'eau du territoire. Même si les usines Arago et Portaly mobilisaient déjà cette ressource en soutien, la capacité de production de Valédeau (jusqu'à 24 Mm<sup>3</sup>/an) représente un saut quantitatif qui transforme le rôle du Rhône dans l'approvisionnement métropolitain.

Les entretiens menés avec l'ensemble des acteurs issus du territoire hydrosocial métropolitain amènent des premiers éléments de réponses quant aux mécanismes politiques et techniques qui ont induit la connexion au Rhône. L'origine s'inscrit dans une triple dimension associée aux narratifs de la sécheresse et du changement climatique venant légitimer politiquement la stratégie d'approvisionnement associée à la connexion au Rhône nécessaire à l'usine Valédeau : une diversification de l'approvisionnement jusqu'alors quasi exclusivement dépendant du Lez, une logique d'anticipation des besoins liés à l'expansion métropolitaine, et une nécessité de prendre en compte des enjeux climatiques. En exploitant la grande élasticité conceptuelle de la transition (Hourcade et Van Neste, 2019) ces différents mécanismes tentent de préserver la continuité des trajectoires de développement urbain (Swyngedouw, 2013) tout en maximisant les possibilités d'économiser la ressource. Ils s'intègrent dans une forme de réponse à la contradiction entre les enjeux de sobriété induits par les logiques de transition socio-écologique et les enjeux de croissance métropolitaine.

Ainsi, la vulnérabilité du système fondé sur le Lez constitue le premier argument invoqué pour justifier l'usine Valédeau. Ressource historique et principale de l'agglomération montpelliéenne, le Lez fait face à des risques de pollution ou de rupture d'approvisionnement qui peuvent fragiliser l'ensemble de la métropole (Dörfliiger *et al.*, 2013). La nécessité de l'usine est ainsi présentée comme une ressource complémentaire garantissant la continuité de l'alimentation en eau en cas de défaillance.

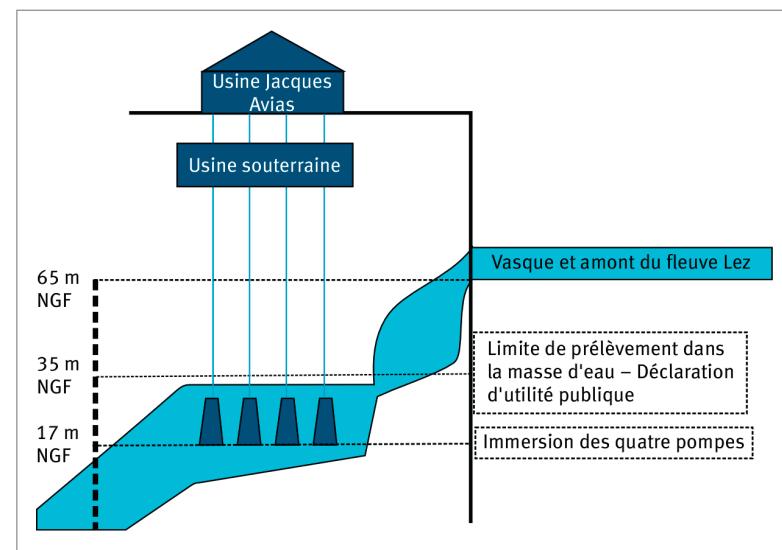
lance. Les acteurs interrogés insistent également sur la nécessité de préserver ce qui est perçu comme le « *trésor naturel* » et la « *bénédiction de Montpellier* »<sup>12</sup> que constitue la nappe karstique du Lez, en évitant d'exercer une utilisation excessive sur cette ressource en période d'étiage. L'eau du Rhône, considérée comme disponible « 100% du temps », offrirait ainsi une fiabilité supérieure face à la vulnérabilité des ressources locales soumises aux aléas climatiques. Si ces discours dominants se fondent sur la fragilité de la ressource (Lasserre, 2005), ils oublient une dimension réglementaire et technique. En effet, les niveaux d'eau et les pompes sont définis par plusieurs altitudes critiques. Si le système déborde naturellement lorsque le niveau atteint 65 mètres dans la cavité, l'exploitation est limitée par une déclaration d'utilité publique (DUP) qui stipule dans son article 2.B, que le niveau d'exploitation du plan d'eau souterrain ne doit pas descendre en dessous de 35 mètres NGF. Ainsi, la masse d'eau exploitabile ne se situe qu'entre 65 et 35 mètres NGF. Les pompes sont cependant installées plus bas dans la cavité, à une altitude d'environ 17 mètres (figure ④). Techniquement, elles peuvent pomper jusqu'à 20 mètres d'altitude (Maréchal *et al.*, 2013). Dès lors, l'usine Valédeau a également pour objectif d'offrir une ressource complémentaire permettant de ne pas dépasser les prescriptions réglementaires.

Un second argument articule complémentarité des ressources et développement démographique. La métropole de Montpellier connaît la plus forte croissance parmi les métropoles françaises, avec un taux d'environ 1,7 % par an depuis plus d'une décennie, représentant un afflux continu d'environ 90 000 nouveaux habitants sur dix ans<sup>13</sup>. Ce développement démographique se conjugue à un fort tourisme estival multipliant la population jusqu'à 3,5 fois. Les éléments discursifs du SCoT<sup>14</sup> et du PLUi<sup>15</sup> appuient la nécessité de disposer de ressources en qualité et en quantité suffisante et encouragent le dimensionnement d'infrastructures adapté à ces pics de consommation. L'ensemble de la stratégie hydrosociale apparaît ainsi façonné par la croissance métropolitaine. La capacité d'augmentation de la production via l'usine Valedéau constitue dès lors une réponse stratégique permettant de préserver la continuité des trajectoires de développement urbain et de maintenir une politique de croissance.

Enfin, la troisième dimension, moins explicitement mise en avant dans la communication institutionnelle, établit que la connexion au Rhône accompagne et sécurise un projet d'augmentation des prélèvements dans la source du Lez elle-même. En effet, l'intensification des pompage implique d'exploiter la masse d'eau jusqu'à des profondeurs inédites dans l'aquifère karstique (sous l'actuelle limite fixée par la DUP soit 35 m NGF), générant des champs de pression jamais étudiés jusqu'alors. « *Cette modification des conditions hydrauliques dans les conduits et fissures du karst pourrait provoquer des débourrages – libérations de boues ou d'argiles colmatant certaines fissures – entraînant une turbidité temporaire de l'eau* »<sup>16</sup>. L'usine Valédeau a ainsi été explicitement conçue pour garantir la continuité de l'approvisionnement en eau potable durant cette phase expérimentale, le temps que les équipes évaluent le comportement de l'aquifère sous ces nouvelles contraintes<sup>17</sup>. La limite réglementaire actuelle, fixée à la

cote de 35 mètres par la Déclaration d'Utilité Publique de 1981, fait l'objet d'une demande de révision de la part de la régie, appuyée par des études du BRGM<sup>18</sup>. Ce projet s'appuie sur un double niveau d'argumentation. L'argument général utilisé considère que la cote autorisée par la DUP<sup>19</sup> ne s'appuyait que sur l'état des connaissances du comportement de l'aquifère en 1981. Cette cote ne serait pas le résultat de la connaissance scientifique mais à l'inverse de l'absence de connaissance exhaustive sur l'ensemble du système Lez. Le second argument s'appuie sur le fait que les effets du réchauffement climatique auront des conséquences sur l'aquifère karstique et que le niveau d'eau baissera naturellement plus souvent à l'avenir (Ladouce *et al.*, 2013). Dès lors, prélever plus profondément dans la masse d'eau revient à répondre techniquement aux effets liés aux changements climatiques tout en disposant de la possibilité d'augmenter les prélèvements pour répondre aux besoins d'une population croissante, à un coût de production inférieur que celui de la potabilisation de l'eau du Rhône, « (...) *le premier motif, il est économique. C'est moins cher de pomper à la source du Lez que de traiter l'eau du Rhône et ce n'est pas tellement le traitement en lui-même qui est un coût mais c'est le coût d'achat surtout de l'eau brute qui est très élevé (...)* »<sup>20</sup>. Cette justification met en lumière un renversement de l'argument climatique : alors que le changement climatique pourrait justifier une limitation des prélèvements pour préserver la ressource, il est ici mobilisé pour légitimer une exploitation plus

**Figure ④ – Coupe de l'installation de l'usine de pompage Jacques Avias – Lez – Mathias Hervet, 2025.**



12. Verbatim issu des entretiens réalisés avec les acteurs de la gouvernance de l'eau de la métropole montpelliéenne.

13. Insee, 2023 : Intercommunalités en Occitanie : une croissance démographique sous l'influence des deux métropoles les plus dynamiques de France – Insee Analyses Occitanie – 125.

14. Schéma de cohérence territoriale.

15. Plan local d'urbanisme intercommunal.

16. Verbatim issu des entretiens réalisés avec les acteurs de la gouvernance de l'eau de la métropole montpelliéenne.

17. Plan de la gestion de la ressource en eau du Lez : P 75. Action CUB-2.2.

18. Étude Lez-GMU de 2014.

19. D'un prélèvement autorisé jusqu'à la cote + 35 m NGF maximum.

20. Verbatim issu des entretiens réalisés avec les acteurs de la gouvernance de l'eau de la métropole montpelliéenne.

conséquente de la ressource présente dans le karst. En intégrant l'eau du Rhône comme ressource de sécurité, la métropole cherche à concilier le discours sur la transition socio-écologique avec la poursuite d'une logique de croissance urbaine fondée sur une augmentation de l'approvisionnement en eau. Les éléments narratifs du dossier de presse lié à l'inauguration de l'usine l'affirme : « *Le changement climatique exerce une pression maximale sur la ressource en eau et particulièrement autour du bassin méditerranéen. Notre responsabilité est de garantir l'accès à l'eau potable de qualité pour tous car il s'agit d'un ingrédient fondamental de la vie humaine. Afin de préserver le trésor naturel que constitue la nappe de la source du Lez, nous devons impérativement sécuriser l'accès à l'eau en construisant une nouvelle usine exploitant l'eau du bas Rhône. C'est désormais chose faite avec l'usine de Valédeau, un investissement de vingt-quatre millions d'euros porté par la régie des eaux de Montpellier. Elle assure un traitement de très haut niveau garantissant la qualité de l'eau potable fournie. Nous préparons ainsi les nouvelles générations pour s'adapter au changement climatique en cours.* »<sup>21</sup>. C'est ainsi que la transition socio-écologique contraint la métropole à hybrider son socio-hydrosystème (Coutard et Rutherford, 2015) en connectant son infrastructure historiquement locale à un réseau plus vaste – une reconfiguration qui vise à concilier poursuite de la croissance urbaine et affichage d'une bifurcation vers un modèle soutenable. Ce faisant, les trois narratifs mobilisés (ressource complémentaire, anticipation démographique, adaptation climatique) convergent vers une même finalité : légitimer l'extension des capacités d'approvisionnement tout en préservant le discours de la transition.

Reste cependant une dimension que ces narratifs dominants passent sous silence. La réalité territoriale de la métropole de Montpellier et de ses territoires connexes qui est constituée d'une grande fragmentation politique. Reprenant l'idée selon laquelle « (...) à la faveur de l'exercice de la compétence eau potable par les Communautés d'agglomération, les collectivités urbaines détiennent un levier stratégique d'organisation politique et territoriale des services d'eau et de la mobilisation de la ressource » (Hellier, 2011), la métropole de Montpellier structure une nouvelle organisation des services d'eau. Cette restructuration, fondée sur un nouvel appareillage technique (Valedieu et le projet d'augmentation des prélèvements dans le karst du Lez) et une structure politique renouvelée (la régie), lui permet de renforcer ses capacités de production, de reprendre la main sur la ressource et d'affirmer son pouvoir territorial, notamment sur l'impluvium du Lez.

### Le Rhône comme solution : adaptation ou prolongement d'une trajectoire de dépendance ?

Le nouveau territoire hydrosocial métropolitain s'appuie sur une régie publique de l'eau autonome<sup>22</sup>, une architecture technique assurant la continuité du service, une ressource locale et une ressource secondaire exogène, une contractualisation avec les territoires de l'impluvium du Lez et une perspective de développement du système Lez en adéquation avec les projections démographiques futures. Cette reconfiguration territoriale répond à des enjeux démographiques et climatiques contemporains qui ne correspondent plus au cadre établi par la déclaration d'utilité publique de 1981. Or, c'est sur cette DUP que repose encore aujourd'hui le prélèvement de la source du Lez – une autorisation dimensionnée pour alimenter 190 000 habitants, et non les 400 000 qui en dépendent désormais. En phase avec les évolutions actuelles vers des systèmes techniques hybrides (Coutard et Rutherford, 2015), ces évolutions s'appuient sur de nouvelles configurations techniques pour intégrer l'évolution de la croissance urbaine et l'intensification des effets du changement climatique. Malgré tout, elles perpétuent une forme de verrouillage sociotechnique<sup>23</sup> (Kaika et Swyngedouw, 2000) existant en l'adaptant au travers d'une deuxième phase. Le thème du verrouillage sociotechnique<sup>24</sup> est ici utilisé pour comprendre la reproduction d'une logique dominante – ici celle de la sécurisation de l'offre par la mobilisation de ressources distantes – y compris au travers de ses adaptations.

C'est ainsi que, depuis les débats des années 1960 opposant la priorisation de l'eau du Rhône à celle de la ressource locale, le développement du territoire métropolitain s'est appuyé sur l'exploitation de la source du Lez. Ce choix a généré un piège de dépendance circulaire (Pierson, 2000) où chaque investissement dans le système Lez (usine Avias 1982, Arago 1984, près de 150 M€ sur la décennie 2015-2025) renforce la nécessité de poursuivre son exploitation pour amortir les coûts irrécupérables. Le Lez a permis la croissance qui le rend aujourd'hui indispensable. La métropole est ainsi verrouillée (Geels, 2011) dans une trajectoire où chaque étape de développement renforce le besoin de la ressource qui l'a rendue possible. Cela se caractérise par trois mécanismes principaux qui se renforcent. En effet, les compétences techniques, l'organisation technique et les savoirs accumulés autour du système Lez créent des avantages comparatifs pour son maintien. Également, le schéma directeur de l'eau potable prévoit de consolider l'infrastructure à hauteur d'un budget de 195 millions d'euros envisageant dès lors une rentabilité sur le long terme. Ce triple mécanisme de verrouillage – accumulation de compétences, engagements financiers de long terme, structuration institutionnelle – produit un effet d'exclusion des alternatives. Les investissements massifs consentis dans le système Lez puis dans la connexion au Rhône captent les ressources financières, techniques et politiques disponibles, rendant économiquement et institutionnellement coûteuse toute réorientation vers des solutions de gestion de la demande. Cependant, des dispositifs orientés vers l'amélioration de la sobriété existent. La régie des eaux a notamment mis en place une tarification sociale progressive comportant plusieurs

<sup>21</sup>. René REVOL, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la gestion raisonnée, écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement, maire de la Ville de Grabels. (Dossier de presse de présentation de l'Usine Valédeau, 13 Juin 2024).

<sup>22</sup>. Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Art. R 2221-18 à 62).

<sup>23</sup>. Dans leur article, les auteurs affirment que la dialectique de l'environnement et de l'urbanisation consolide un ensemble particulier de relations sociales qui exige la reproduction de ces relations pour se maintenir.

<sup>24</sup>. Lock-in.

paliers et incluant la gratuité en dessous de 15 m<sup>3</sup>. Toutefois, cette mesure ne semble pas être un levier effectif de transformation des usages. Son application se heurte à des difficultés structurelles – liées notamment aux compteurs collectifs présents dans les grandes copropriétés qui ne permettent pas d'appliquer individuellement une tarification de l'eau – où la tarification classique continue de s'appliquer. Par ailleurs, la fragmentation tarifaire persiste à l'échelle métropolitaine : quatre tarifications différentes coexistent selon les syndicats mixtes gestionnaires, la régie n'appliquant sa grille sociale qu'aux compteurs individuels relevant de son périmètre. Cette hétérogénéité limite considérablement la portée du dispositif qui, dans sa conception, ne concerne qu'une fraction des usagers. Ainsi, la bifurcation vers un modèle de sobriété n'est pas explicitement rejetée mais semble structurellement improbable, les choix passés ayant progressivement rétréci le champ des possibles tandis que les mesures alternatives demeurent difficilement opérationnelles. Enfin, la gouvernance intercommunale s'est structurée autour de la gestion du Lez (EPTB<sup>25</sup>, SAGE<sup>26</sup>, régie publique), rendant coûteuse toute réorientation stratégique incluant de nouveaux acteurs. Tel un « antagonisme réglé » (Marie, 1999), ce mécanisme a été juridiquement figé par la déclaration d'utilité publique de 1981, qui non seulement contractualise le lien indéfendable entre Montpellier et l'eau du Lez, mais légitime également les relations asymétriques avec les territoires connexes.

La seconde phase du verrouillage socio-technique s'est déployée à partir de 2015, catalysée par deux dynamiques convergentes : création de la régie publique de l'eau et l'émergence du risque climatique.

Ainsi, la création de la régie publique des eaux de Montpellier a reconfiguré la gouvernance locale de l'eau en réunissant sous une autorité unique la puissance publique et la maîtrise opérationnelle du service. Ce passage en régie, légitimement présenté comme une reprise en main publique de la ressource après des décennies de délégation (Spronk et Sing, 2019), produit néanmoins des effets ambivalents sur la trajectoire du système. En internalisant l'ensemble des compétences – exploitation, investissement, planification – la métropole a constitué un opérateur dont l'expertise, les moyens humains et les projections budgétaires sont calibrés sur l'optimisation du système Lez/Rhône. La régie tend ainsi à fonctionner comme un instrument d'action publique (Lascombes et Galès, 2005) de la politique de l'eau métropolitaine, ne se contentant pas d'exécuter des orientations définies ailleurs mais participant à leur formulation en produisant les diagnostics, les scénarios techniques et les arguments qui cadrent les choix possibles. Par ce rôle d'expertise, elle contribue à orienter la trajectoire en place et à définir le champ des solutions envisageables. Au-delà de la seule politique de l'eau, la régie devient également un instrument de la politique urbaine métropolitaine. Sa capacité à garantir l'approvisionnement conditionne directement les possibilités de croissance inscrites au

SCoT, faisant de la maîtrise de la ressource un levier d'aménagement du territoire. Cette double fonction – opérateur technique et instrument stratégique – confère à la régie une position centrale qui, sans exclure par principe d'autres orientations, rend institutionnellement coûteuse toute remise en cause du modèle sur lequel elle s'est construite.

D'autre part, l'émergence du risque climatique – incarné par les épisodes de sécheresse récurrents – vient renforcer le sentiment de vulnérabilité de la métropole quant à sa ressource principale. Face à cette nouvelle situation, les interconnexions existantes ne suffisent plus à dissiper la perspective d'une pénurie. La connexion au Rhône et les études d'augmentation du prélèvement dans le karst du Lez s'imposent alors comme les ultimes recours techniques et parachèvent la reconstitution du territoire hydrosocial métropolitain. Paradoxalement, cette solution censée sécuriser l'approvisionnement confirme et approfondit le processus de verrouillage : la métropole poursuit sa logique de croissance et s'inscrit dans un processus de dépendance aux ressources en eau, désormais profondément ancré dans l'espace et dans le temps, et élargi au grand bassin rhodanien. Plutôt qu'une rupture, nous observons une translation vers une dépendance élargie au bassin rhodanien – non pas en substitution, mais en complément du système Lez dont elle organise l'intensification. Deux documents récents viennent confirmer cette hypothèse : la convention de fourniture d'eau brute qui fixe les montants et les volumes achetés entre BRL et la régie des eaux et l'étude Lez « Gestion Multi Usage » commandée par la régie des eaux et produite par le BRGM qui interroge l'opportunité d'une plus grande exploitation de la ressource locale.

De la DUP de 1981 à la connexion au Rhône (figure ③), le territoire hydrosocial métropolitain connaît moins une rupture qu'une extension des dépendances hydriques : la logique de sécurisation de l'offre se maintient, mais change d'échelle et d'assise institutionnelle, confirmant la capacité du verrouillage sociotechnique à se reproduire au travers de ses adaptations. Cette dynamique interroge dès lors les conditions d'une véritable bifurcation du territoire hydrosocial métropolitain.

## Conclusion

La reconfiguration actuelle du territoire hydrosocial métropolitain révèle un glissement progressif : la métropole s'éloigne d'une équation d'équilibre hydrologique<sup>27</sup> à l'échelle du bassin versant pour évoluer vers un régime plus adaptatif. Cette nouvelle configuration, articulant les effets du changement climatique, la croissance démographique continue et une conception renouvelée de l'adaptation, esquisse une nouvelle définition de la transition socio-écologique pour une métropole méditerranéenne.

Trois résultats principaux émergent de l'analyse des processus qui ont conduit la métropole de Montpellier à reconfigurer son territoire hydrosocial par la connexion massive au Rhône.

<sup>25</sup> Établissement public territorial de bassin.

<sup>26</sup> Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

<sup>27</sup> Gest'eau : Bilan des entrées (apports) et sorties sur un bassin versant à l'équilibre.

Premièrement, la connexion au Rhône s'inscrit dans la continuité d'un verrouillage sociotechnique initié dans les années 1960 autour de l'exploitation du Lez. Plutôt qu'une rupture, nous observons une « translation » de ce verrouillage : la logique de sécurisation de l'offre se maintient mais change d'échelle, passant d'une dépendance au karst local à une dépendance élargie au grand bassin rhodanien.

Deuxièmement, l'argument climatique fait l'objet d'un renversement significatif. Alors que le changement climatique pourrait justifier une limitation des prélèvements, il est mobilisé pour légitimer une exploitation plus intensive des ressources – tant dans le karst du Lez que par l'apport extérieur du Rhône. La transition socio-écologique est ainsi appropriée par l'institution métropolitaine comme une articulation stratégique entre croissance urbaine et sécurisation de l'approvisionnement.

Troisièmement, cette reconfiguration consolide le pouvoir territorial de la métropole tout en révélant une asymétrie spatiale. En créant une régie autonome et en diversifiant ses sources d'approvisionnement, Montpellier renforce son autonomie vis-à-vis des syndicats périphériques et affirme sa capacité à gouverner l'eau indépendamment des territoires connexes. Toutefois, cette autonomie insti-

tutionnelle masque une forme de dépendance territoriale : le projet d'intensification des prélèvements dans le karst du Lez s'opère sur le territoire d'une autre intercommunalité – la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPL) – qui supporterait les impacts environnementaux d'une exploitation dont elle ne maîtrise ni les volumes ni la gouvernance. La métropole conquiert ainsi une souveraineté complémentaire sur la ressource dont l'impluvium est entièrement géré par la CCGPL. Ces résultats interrogent la capacité des métropoles méditerranéennes à bifurquer vers des modèles soutenables de gestion de l'eau. L'hybridation des systèmes techniques – associant ressources locales et transferts interterritoriaux – apparaît moins comme une transition que comme une adaptation des systèmes existants. Mais face à l'intensification des événements climatiques, cette trajectoire interroge tant sur la durabilité des solutions techniques envisagées que sur la viabilité de la notion de transition socio-écologique. Alors que les effets du changement climatique semblent chaque année plus intense, la connexion au Rhône apparaît comme un déplacement de la vulnérabilité qui, en sécurisant l'approvisionnement, ouvre la voie à un cumul des dépendances. ■

## RÉFÉRENCES

- Bastin, A. (2019). Vers une gestion circulaire des matières inertes issues de la démolition et des travaux publics en région parisienne : Une lecture croisant transition sociotechnique et approches territoriales. *Flux*, 116117(2), 42-57. <https://doi.org/10.3917/flux1.116.0042>
- Boelens, R., Hoogesteger, J., Swyngedouw, E., Vos, J., & Wester, P. (2016). Hydrosocial territories : A political ecology perspective. *Water International*, 41(1), 1-14. <https://doi.org/10.1080/02508060.2016.1134898>
- Brunet, R. (1980). La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *L'Espace géographique*, 9(4), 253-265. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1980.3572>
- Carrausse, R. (2020). *Les Sociétés d'Aménagement Régional face à la rénovation du contrat aménagiste : Expérimentations et verrouillages quant à la recomposition du rôle de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne* [Thèse, Université de Pau et des Pays de l'Adour]. <https://theses.hal.science/tel-04145517>
- Coutard, O., & Rutherford, J. (2015). Vers l'essor de villes post-réseaux : Infrastructures, changement sociotechnique et transition urbaine en Europe. Dans J. Forest, A. Hamdouch (dir.), *Quand l'innovation fait la ville durable* (pp. 97-118). PPUR. <https://enpc.hal.science/hal-01257689>
- Crespy, M. (2018). Georges Frêche vs Gérard Saumade : Épisodes de la vie politique héraultaise. *Études Héraultaises*, (51), 112-121.
- Dörfliger, N., Cernesson, F., Maréchal, J. C., & Vion, P. Y. (2013). Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère du Lez et évolution de l'occupation des sols. *Karstologia*, 62, 15-22. [https://www.persee.fr/doc/karst\\_0751-7688\\_2013\\_num\\_62\\_1\\_2749](https://www.persee.fr/doc/karst_0751-7688_2013_num_62_1_2749)
- Furlong, K., & Verdy, M. (2022). La nature, les ressources naturelles et l'éologie politique. Dans V. Jolivet, P. Martin, & S. Rioux (dir.), *Géographies humaines : L'espace en partage* (pp. 181-196). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions : Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), 24-40. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>
- Hellier, E. (2011). *Collectivités urbaines et gouvernance de l'eau* [Thèse, Université Rennes 2]. <https://theses.hal.science/tel-00772279>
- Hourcade, R., & Van Neste, S. (2019). Où mènent les transitions ? Action publique et engagements face à la crise climatique. *Lien social et Politiques*, (82), 4-26. <https://doi.org/10.7202/1061874ar>
- Kaika, M., & Swyngedouw, E. (2000). Fetishizing the modern city : The phantasmagoria of urban technological networks. *International Journal of Urban and Regional Research*, 24(1), 120-138. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00239>
- Ladouce, B., Caballero, Y., & Maréchal, J. C. (2013). Évaluation de l'impact du changement global sur la ressource en eau souterraine du système karstique du Lez. *Karstologia*, 62, 57-64. [https://www.persee.fr/doc/karst\\_0751-7688\\_2013\\_num\\_62\\_1\\_2754](https://www.persee.fr/doc/karst_0751-7688_2013_num_62_1_2754)
- Lascoumes, P., & Galès, P. L. (2005). Introduction : L'action publique saisie par ses instruments. Dans P. L. Lascoumes, P. L. Galès (dir.), *Gouverner par les instruments* (pp. 11-44). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.lasco.2005.01.0011>
- Lasserre, F. (2005). *Les transferts massifs d'eau : Outils de développement ou instruments de pouvoir ?* PUQ.
- Linton, J., & Budds, J. (2014). The hydrosocial cycle: Defining and mobilizing a relational-dialectical approach to water. *Geoforum*, 57, 170-80. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.10.008>
- Maréchal, J. C., Vestier, A., Dörfliger, H., & Dörfliger, N. (2013). L'hydrosystème du Lez : Une gestion active pour un karst à enjeux. *Karstologia*, 62(1), 1-6. <https://doi.org/10.3406/karst.2013.2747>

## RÉFÉRENCES (SUITE)

- Marié, M., Larcena, D., & Derioz, P. (1999). Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale. Tensions, conflits et régulations. Dans M. Marié, D. Larcena, P. Derioz P. (dirs). *Villes et entreprises*, L'Harmattan, (pp.543). <https://shs.hal.science/halshs-00438933>
- Pierson, P. (2000). Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics. *American Political Science Review*, 94(2), 251-267. <https://doi.org/10.2307/2586011>
- Robert, J. (2019). Trois innovations pour une transition ? L'émergence d'un tournant environnemental dans le métabolisme urbain de l'eau à Lima. *Flux*, 116117(2), 161-175. <https://doi.org/10.3917/flux.116.0161>
- Robbins, P. (2012). Qu'est-ce que la political ecology ? » Dans D. Gautier & T. A. Benjamin (dirs), *Environnement, discours et pouvoir, Update Sciences & Technologies* (pp. 21-36). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.gaut.2012.01.0021>
- Spronk, S. J., & Sing, E. (2019). The Struggle for Public Water in Marseille, France. *Water Alternatives* 12(2), 380-393. <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol12/v12issue3/532-a12-2-15/file>
- Swyngedouw, E. (2013). Into the Sea : Desalination as Hydro-Social Fix in Spain. *Annals of the Association of American Geographers*, 103(2). 261-270. <https://doi.org/10.1080/00045608.2013.754688>